

Adresse du club national de Bordeaux qui invite la Convention à poursuivre la guerre contre l'Angleterre, lors de la séance du 10 ventôse an II (28 février 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse du club national de Bordeaux qui invite la Convention à poursuivre la guerre contre l'Angleterre, lors de la séance du 10 ventôse an II (28 février 1794). In: Tome LXXXV - du 26 pluviôse au 12 ventôse an II (14 février au 2 mars 1794) pp. 559-560;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1964_num_85_1_32776_t1_0559_0000_6

Fichier pdf généré le 15/05/2023

cinq hôpitaux, qui en renferment plus de cinq mille. Chaque nuit nombre de ces citoyennes se sont chargées de les veiller, de leur administrer les bouillons, les remèdes et les boissons. Et plusieurs, déjà victimes de leur patriotisme, ont succombé dans les maladies que le méphitisme leur avoit occasionnées.

Nous ne te parlerons point du dévouement d'une autre partie de ces citoyennes et de citoyens zélés amateurs de théâtre qui depuis dix mois ont constamment employé leur temps et leurs veilles à l'étude de pièces dont les représentations répétées deux fois par décade, ont été consacrées partie au soulagement des pères, mères, femmes et enfans de nos braves défenseurs et partie au profit des pauvres.

Tu verras également dans l'état joint à cette lettre, un nombre assez considérable d'effets que les habitants d'un petit canton de noire département vient de nous faire parvenir et destiné pour nos armées et nos hôpitaux.

C'est moins pour montrer le zèle de nos concitoyens que pour encourager les bons patriotes à suivre notre exemple, que nous t'invitons à en faire faire mention au bulletin de la Convention. S. et F. ».

Les membres composant les comités de correspondance et de surveillance de la société.

MÉNÉTRIER, PETITVIENT, PERTUISIER (*secrét.*).

RAINQUEL (*présid.*), CHARLES,

DELCEY (*secrét. g^{re}*).

[Etat des dons. 14 plur. II]

574 chemises, 434 paires de guêtres, 144 paires de bas, 31 habits, 19 vestes, 39 culottes, 64 pantalons, 21 gilets, 57 cols. Un armement et équipement complet d'un grenadier estimé 800 liv. Plusieurs quintaux de charpie remis aux hôpitaux. Ces effets ont été envoyés aux armées du Rhin en 1793 (vieux style).

Suit l'état des effets existans à la Sté popul. et montagnarde de Besançon et qui sont à la disposition du comité des subsistances et approvisionnement des armées. Savoir :

909 chemises, 17 draps de lit, 45 paires de souliers, 66 paires de bas, 50 cols, 200 livres de charpie, 100 livres de linge pour charpie, 2 cavaliers équipés, armés et montés, prêts à partir.

Indépendamment des effets ci-contre, il y a encore plusieurs habits, vestes, culottes, guêtres, chaussons, bonnets de police et de nuit, mouchoirs, gants, etc.

On ne comprend point dans cet état, quantité d'autres effets, de toute espèce, qui ont été délivrés journellement, à des militaires, malades ou blessés, venant des armées ou des hôpitaux, qui avoient perdu leurs effets ou qui étoient dans le besoin.

[Mêmes signatures que ci-dessus.]

Et le 16 dud. mois de pluviôse, le citoyen Proudhon, juge de paix du canton de Nods, district d'Ornans, départ. du Doubs, a remis à la société de la part des habitans de son canton les effets ci-après, savoir :

698 chemises, 50 paires de draps de lit, 24 taies de traversin, 23 sacs, 9 coiffes de nuit, 1 tablier de toile, 300 livres de charpie.

Ces effets sont également à la disposition du comité des subsistances et approvisionnement.

33

La société populaire de Boulogne-sur-Mer envoie son procès-verbal, pour mettre la Convention à même de juger les sentimens des citoyens de cette commune, qui applaudissent aux principes de Barère dans son discours sur les propositions de paix faites par les tyrans et soutenues par les modérés.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

La société populaire de Boulogne-sur-Mer envoie l'extrait du discours du citoyen Guignon, dans lequel il combat les propositions des tyrans coalisés, disant que les modérés seuls peuvent adhérer à la paix, mais que les révolutionnaires dont l'existence est inséparable de l'amour de la patrie, doivent jurer qu'elle ne peut avoir lieu que lorsque la Convention nationale aura jugé qu'elle peut être accordée. La société et les tribunes ont accueilli cette motion aux cris mille fois répétés de *Vive la Montagne* ! (2)

34

Le club national de Bordeaux après avoir rappelé tous les plans de trahison, de dévastation, employés par les Anglais, à l'instigation de l'exécrable ministre de George, en demande la vengeance la plus éclatante. Que l'Angleterre soit libre, ou qu'elle soit détruite : tel est le vœu des citoyens de Bordeaux.

(Applaudissemens.)

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

[Bordeaux, 21 niv. II] (4)

« Citoyens représentans,

Toulon, cette ville rebelle, est donc tombée sous l'effort des Français. Le crime l'avait livrée, la vertu l'a reconquise; et le féroce Anglais n'emporte, pour prix de ses forfaits, que la honte d'avoir échoué, et cette leçon terrible pour les despotes, que leurs esclaves, quelle que soit leur bravoure, doivent le céder au courage des hommes libres. L'Anglais fuit, il abandonne Toulon, il croit échapper au châtimement que ses crimes appellent sur sa tête. Vain espoir ! Nous entendons les cris plaintifs des patriotes égorgés dans cette ville infâme; nous voyons les mânes de Pierre Bayle nous demander vengeance des attentats commis sur la Représentation nationale. C'est le Peuple français tout entier qu'il a voulu insulter, outrager, avilir; c'est par lui que la France a vu s'allumer dans son sein les torches de la guerre civile; que le Français a été forcé d'immoler le Français; qu'il a fallu porter le fer

(1) P.V., XXXII, 324.

(2) Bⁱⁿ, 10 vent.; J. univ., n° 1559.

(3) P.V., XXXII, 324. Minute du p.-v. (C 295, pl. 987, p. 17).

(4) Broch. impr., 6 p., chez Moreau, à Bordeaux (C. 295, pl. 987, p. 17). Mention dans J. univ., n° 1559; Bⁱⁿ, 10 vent.; Audit. nat., n° 525. Mention dans M.U., XXXVII, 171; J. Paris, n° 425; Ann. patr., n° 424.

exterminateur sur les villes de la République, pour les soustraire à l'esclavage. Nous la découvrons par-tout la main de cet exécrationnel Ministre de l'imbécile George, déchirant la République, armant les assassins, traçant les plans de trahison, de carnage et de dévastation, répandant la corruption à grands flots, donnant l'impulsion aux ennemis de l'intérieur, ralliant ceux de l'extérieur, leur soufflant sans cesse sa rage contre l'égalité, marquant enfin en caractères sanglants tous les maux qui nous affligent. Voilà le chef des conspirations, voilà l'ennemi le plus cruel et le plus dangereux.

Législateurs ! C'est là qu'il faut diriger nos coups. Nous sommes prêts, nos bras ne demandent qu'à frapper. Entrouvre-toi, Montagne sacrée, lance sur ce pays d'esclaves un volcan de flammes dévorantes. Que ses ports, que ses manufactures en deviennent la proie ! que son territoire ravagé, que la ruine de son commerce le livre à la plus affreuse misère, apanage des esclaves ! Marchons vers l'Angleterre ; qu'aux cris de liberté, poussés par nos phalanges, l'Anglais s'anime enfin d'horreur contre ses tyrans, ou qu'il soit exterminé ! Que l'Angleterre soit libre, ou qu'elle soit détruite !

Législateurs, pour réussir dans ce grand projet, vous seuls devez tenir les rênes du Gouvernement. Il ne faut plus à la tête de nos bataillons, dans nos Etats-majors, des hommes sans expérience, des jeunes gens qui n'ont que le talent du verbiage ; il faut les remplacer par des soldats blanchis dans les combats ; les grades importants doivent être le prix du service et du courage. Que le spectacle scandaleux de jeunes gens sans expérience, commandant à des hommes couverts de blessures, éprouvés par la fatigue des combats, disparaisse enfin de nos armées ! Cet abus révoltoit dans l'ancien régime ; pourquoi se reproduit-il encore dans le nouveau ? Pourquoi ? Parce que la nomination aux grades militaires a été confiée à un seul homme qui, dans l'impossibilité de se répandre dans les armées, de suivre le soldat dans les actions, de le connaître à ses exploits, est obligé de s'en reposer sur des adjoints jeunes aussi, presque sans expérience, que la voix du peuple n'a pas désignés, élevés de l'obscurité dans les places éminentes, et qui ne peuvent produire pour garans de leur probité, de leurs principes et de leurs talens, de long services rendus à la Patrie dans des places inférieures, qui ne sont recommandables que par quelques déclamations. Vous seuls, législateurs, avez été élus par le peuple français ; vous seuls avez prouvé à l'univers entier que vous étiez dignes de sa confiance ; vous avez prouvé que vous n'aimiez que votre pays, que vous connaissiez les principes par lesquels on fonde les Républiques, que vous connaissiez les hommes : vous seuls devez donc nommer aux grades militaires supérieurs. Que le comité de salut public fasse donc les promotions sur la désignation des représentans du peuple, justes appréciateurs du mérite du soldat dont ils partagent les travaux, et non sur la désignation ministérielle.

Pour réussir à ce grand projet, vous devez être tout entiers à la chose publique ; vous devez n'avoir qu'une même âme, vous pressez les uns autour des autres. Si quelques intrigans ont l'audace de vous inquiéter par de vagues dénunciations, par de méprisables chicanes, sur des

fautes légères, inséparables de l'humanité, frappez-les sans pitié ; qu'ils tombent, que leur exemple effraie tous ceux qui, comme eux, auroient la stupide ambition de devenir les régulateurs de l'opinion publique, et de vous maîtriser. Vous avez tout bravé pour la Patrie : revêtus d'un grand pouvoir qui vous environnoit de tous les moyens de séduction, vous êtes restés purs, inaccessibles à l'or des Tyrans, au plaisir de la domination. Les intrigans qui vous assiègent, qu'ont-ils à nous produire ? De vaines déclamations. Ce ne sont pas là des titres à la confiance du peuple. Vous seuls en êtes investis. C'est dans vos mains qu'il a déposé sa foudre ; c'est vous qu'il a rendus les arbitres de ses destinées. Soufflez sur ces pignées qui se croient des géans dans leur orgueil, qui voudroient rivaliser avec vous, vous entraver dans votre marche, et ils rentreront dans le néant.

C. A. YSABEAU (*présid.*), REYNAUD (*v.-présid.*),
GIRARD, FONTANES, DUFRESNE, MARGARON
(*secrétaires*).

35

Le citoyen Dominique Roget, officier au 26^e régiment de cavalerie, a fait toutes les guerres depuis 1758 et depuis la révolution ; il a été forcé de revenir chez lui, le 20 nivôse, par des douleurs rhumatismales qui ne lui permettent plus de continuer ses services ; il désire, au lieu de retraite, que la Convention lui accorde une place qui puisse la faire subsister avec son épouse. Les pertes qu'il a faites le contraignent de demander le paiement de deux chevaux qu'il a laissés à son corps, et des indemnités relativement à ce que ses effets ont été pillés.

La Convention décrète le renvoi de la pétition au ministre de la guerre (1).

36

Le ministre des contributions publiques envoie trois états relatifs à la fabrication des monnoies.

Insertion au bulletin, renvoi au comité des finances (2).

Le ministre des contributions publiques fait passer trois états relatifs à la fabrication des monnoies.

Le premier présente la fabrication des espèces de cuivre et de métal de cloches, depuis le 1^{er} janvier 1793 (style esclave) jusqu'au 30 pluviôse dernier ; elle s'élève à 4,933,573 liv.

Le second comprend les envois de cuivre et de cloches, faits par les départemens aux maisons ds monnoies et ateliers monétaires, jusqu'audit jour 30 pluviôse dernier ; ils se montent, savoir : en cuivre et bronze, à 578,429 liv. et en cloches, à 5,431,044 liv. 15 s.

Le troisième fait connaître la fabrication des cinq décimes ; depuis le 1^{er} pluviôse jusqu'au

(1) P.V., XXXII, 324. J. Sablier, n° 1169.

(2) P.V., XXXII, 325.